

GUIDE TECHNIQUE

BRETAGNE

POINTE DU RAZ
Ladies Classic

TOUT commence en **FINISTÈRE**

UCI

8 MAI 2025
PLOUHINEC (29)

Antoine Michelin
Damien Martin
speaker du Tour de France

[www](#) [f](#) [i](#)

Conception graphique et illustration : ©Frédérique Loyal



SOMMAIRE

Organisation	3
Lieux pratiques	5
Départ fictif	6
Parcours/ Circuit final	7
Itinéraire horaire	8
Déviations	11
Règlement de l'épreuve	13
La signalétique	16
Hébergement équipes	17



ORGANISATION

COMPOSITION Pointe Du Raz Ladies Classic

Président

THOMAS Yves
06 73 97 42 72
pdr.ladiesclassic@gmail.com

Vice présidente

VELLY Chloé
06 98 21 89 62
pdr.ladiesclassic@gmail.com

Secrétaire Générale

CESVET Azilis
06 44 02 44 56
pdr.ladiesclassic@gmail.com

Trésorière générale

BONNIZEC Audrey
06 62 59 62 44
pdr.ladiesclassic@gmail.com

Trésorière adjointe

DANSAC Aurélie
06 59 69 62 82
pdr.ladiesclassic@gmail.com

Membres

PERHIRIN Joël
CESVET Marc
CESVET Lucas
COLIN Vincent
COLIN François
VELLY Patrick
MOUTON Cédric
POIXE Dimitri
CAMENEN Marie
HUET Floriane
TREMBLAY Clara
FRANCHETTI Emilie
TRIVIDIC Annie

ORGANIGRAMME

DIRECTION

Marraine de l'épreuve

ROUSSEL Élyne

Président & Directeur de l'épreuve

THOMAS Yves
06 73 97 42 72

Finances

BONNIZEC Audrey
06 62 59 62 44

Partenariat

THOMAS Yves
06 73 97 42 72

Médias Manager

VELLY Chloé
06 98 21 89 62

COMPÉTITION

Permanence / secrétariat

CESVET Azilis

Responsable invités

CESVET Marc

Responsable sécurité UCI

VELLY Patrick

Protocole

BONNIZEC Audrey
CAMENEN Marie

Responsable du site de départ

COLIN François

Responsables du site d'arrivée

MOUTON Cédric
STINGIO REMO

Régulateur

LIRZIN Thierry

Radio tour

LAPARTIENT Jo

Responsable des déviations

COLIN Vincent

Responsables de l'ensemble des véhicules

CESVET Lucas
BONIS Raphaël

MÉDICAL

Médecin

VERITE Michaël

HÉBERGEMENT

Responsable hébergement

CESVET Azilis

RESTAURATION/ BUVETTES

Responsable restauration

TRIVIDIC Annie

MÉDIAS

Commentaires Live

CAMEMEN Marie
HUET Floriane
POIXE Dimitri

Speakers

MARTIN Damien
MICHELIN Antoine

COLLÈGE DES COMMISSAIRES

Présidente du jury

MARTINS Paula (POR)

Commissaire 1

GARNIER Morgane

Commissaire 2

VERGER Guillaume

Juge à l'arrivée

TEFFAINE Patrice

Commissaire moto 1

ROBIN Arnaud

Commissaire moto 2

BOSQUET Regis

Arbitre voiture balai

QUILLIVIC François

LIEUX PRATIQUES

PERMANENCE

DATE	HEURE	LIEU
07/05/2025	16 : 00	Mairie de Plouhinec (29) Salle Conseil

RÉUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS

DATE	HEURE	LIEU
07/05/2025	17 : 00	Mairie de Plouhinec (29) Salle Conseil

PRÉSENTATION DES ÉQUIPES

DATE	HEURE	LIEU
07/05/2025	18 : 00	Salle Chez Jeanne Plouhinec (29)

SIGNATURE

DATE	HEURE	LIEU
08/05/2025	10 :00	Maison du site de la Pointe du Raz, Plogoff

RÉUNION CHAUFFEURS ET MOTARDS

DATE.	HEURE	LIEU
08/05/2025	10 : 30	Auditorium de la maison du site de la Pointe du Raz, Plogoff

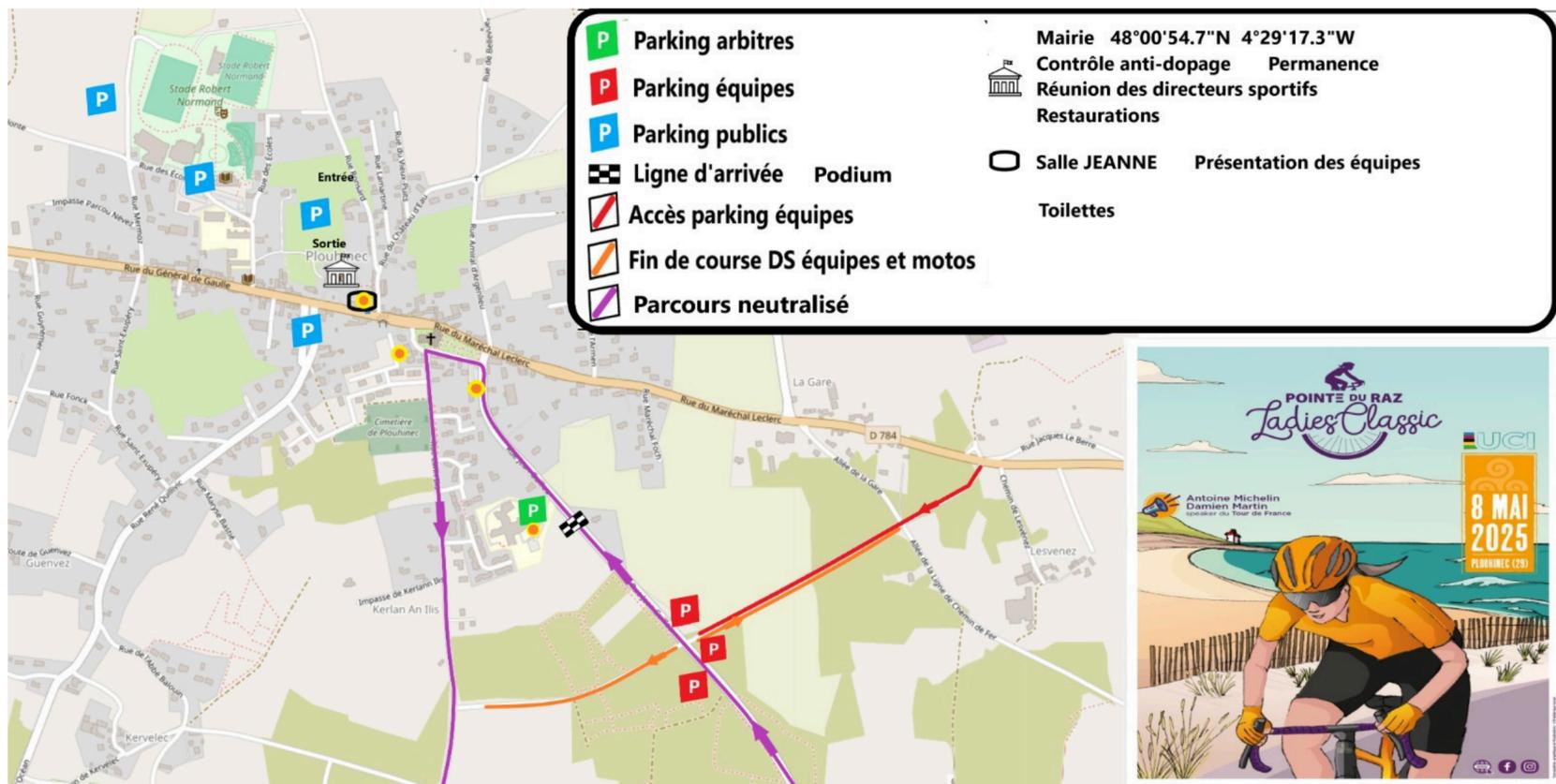
HÔPITAL (CHU)

CHIC Quimper Concarneau 14 B avenue Yves Thépot 29000 Quimper Tél : +33 2 98 52 60 60	Centre Hospitalier de Douarnenez 85 Rue Laënnec 29100 Douarnenez Tél : +33 2 98 75 10 10
--	---

MÉDECIN COURSE

Michaël Vérité
Tél : + 33 6 45 77 04 79

LIEUX PRATIQUES



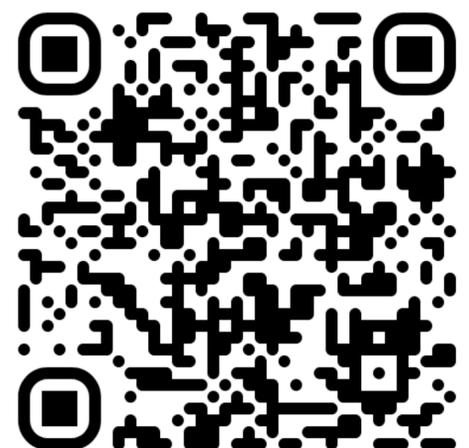
DEPART FICTIF



PARCOURS / CIRCUIT FINAL



Fichier .GPX



ITINÉRAIRE HORAIRE



Pointe du Raz Ladies Classic

ITINÉRAIRE HORAIRE

Départ : Pointe du Raz Arrivée : Plouhinec

jeudi 08 mai 2025

Distance : 143 Km

KILOMETRES		ITINÉRAIRE	HORAIRE		COMMUNES	
à parcourir	parcours		39 km/h	41 km/h		
		Sémaphore Pointe du Raz	Départ fictif	11:30	11:30	PLOGOFF
		guérite sortie				
143.000	0.000	Mr Papier	Départ réel	11:40	11:40	
142.900	0.100	▲ chicane droite				
142.850	0.150	▲ chicane gauche				
142.650	0.350	▲ chicane droite				
142.600	0.400	▲ chicane gauche				
142.350	0.650	▲ chicane droite				
142.300	0.700	▲ chicane gauche				
140.500	2.500	entrée Plogoff	11:43	11:42		
140.300	2.700	▲ chicane droite				
140.100	2.900	▲ chicane gauche				
140.000	3.000	▲ chicane droite	11:44	11:43		
139.900	3.100	▲ chicane gauche				
139.800	3.200	▲ chicane droite				
139.400	3.600	▲ chicane droite				
139.300	3.700	▲ chicane gauche				
139.100	3.900	▲ chicane droite				
139.000	4.000	▲ chicane gauche	11:46	11:45		
138.900	4.100	▲ chicane gauche				
138.850	4.150	sortie Plogoff				
136.200	6.200	▲ ilot central				
138.100	6.300	▲ plots plastiques centraux	11:49	11:48		
136.300	6.700	à droite camping municipal Kermalero - route de la plage	11:50	11:49	PRIMELIN	
136.100	6.900	virage gauche - camping municipal				
134.500	8.500	virage droite - gîtes étape	11:53	11:52		
134.300	8.700	virage gauche - St Tugen				
133.000	10.000	à gauche - direction C3 Audierne	11:55	11:54		
131.900	11.100	à droite - Audierne RD784	11:57	11:56		
131.300	11.700	entrée Esquibien	11:58	11:57	ESQUIBIEN	
129.900	13.100	rond point - 3ème sortie - direction Douarnenez RD43	12:00	11:59		
129.600	13.400	ralentisseur				
129.500	13.500	ralentisseur	12:01	12:00		
129.400	13.600	sortie Esquibien				
127.500	15.500	▲ ilot central - virage gauche - direction Goulien	12:04	12:02	GOULIEN	
124.300	18.700	virage droite - Goulien C1	12:09	12:07		
123.900	19.100	à droite - devant église	12:10	12:08		
123.800	19.200	à droite - direction Douarnenez				
123.500	19.500	sortie Goulien				
122.900	20.100	stop - à gauche - D7 Pointe du Raz	12:11	12:09		
120.600	22.400	virage droite - Penharn	12:14	12:12		
120.400	22.600	virage gauche Entrée chemin (1)	12:15	12:13		
119.100	23.900	Sortie chemin (1)	12:16	12:14		
118.900	24.100	cédez le passage - à droite Pointe du Raz	12:17	12:15		
116.700	26.300	virage gauche - C10 Cleden Cap-Sizun	12:20	12:18		

ITINÉRAIRE HORAIRE

KILOMETRES		ITINÉRAIRE	HORAIRES		COMMUNES	
à parcourir	parcourus		39 km/h	41 km/h		
 <h2 style="text-align: center;">Pointe du Raz Ladies Classic</h2> <h3 style="text-align: center;">ITINÉRAIRE HORAIRE</h3> <p>Départ : Pointe du Raz Arrivée : Plouhinec</p> <p>jeudi 08 mai 2025</p> <p>Distance : 143 Km</p>						
115.200	27.800	virage droite - stop baie des Trépassés	12:23	12:20	CLEDEN CAP SIZUN	
112.000	31.000	virage droite - Kerloch				
111.900	31.100	▲ virage serré gauche Spécial Patrick	12:28	12:25		
111.800	31.200	virage gauche				
111.100	31.900	virage droite	12:29	12:26		
110.400	32.600	MG (1) virage droite	12:30	12:27		
110.390	32.610	virage gauche				
110.300	32.700	Entrée chemin (2)	12:31	12:28		
110.100	32.900	à droite Sortie chemin (2)	12:32	12:29		
109.800	33.200	droite Douarnenez D7				
106.000	37.000	virage gauche - Brézelec	12:37	12:34		
105.800	37.200	virage droite				
105.500	37.500	à droite Entrée chemin (3)	12:38	12:34		
104.500	38.500	Sortie chemin (3)	12:39	12:35		
104.300	38.700	cédez le passage - tout droit	12:40	12:36		
103.300	39.700	virage gauche	12:41	12:37		
102.600	40.400	entrée Cléden Cap-Sizun	12:42	12:38		
102.400	40.600	stop gauche				
102.200	40.800	sortie Cléden Cap-Sizun				
101.900	41.100	virage gauche				
101.700	41.300	virage droite Entrée chemin (4)	12:43	12:40		
101.500	41.500	virage gauche Sortie chemin (4)	12:44	12:41		
101.400	41.600	virage gauche				
101.300	41.700	Entrée chemin (5)	12:45	12:42		
100.600	42.400	à droite Sortie chemin (5)	12:46	12:43		
99.900	43.100	virage droite - Lannuet				
99.400	43.600	virage gauche Entrée chemin (6)	12:47	12:42		
99.000	44.000	tout droit Sortie chemin (6)	12:46	12:43		
98.300	44.700	cédez le passage - à droite	12:49	12:46		
93.100	49.900	virage droite	12:57	12:53		BEUZEC CAP SIZUN
91.000	52.000	virage gauche	13:00	12:56		
90.300	52.700	virage droite				
89.900	53.100	entrée Beuzec Cap-Sizun	13:02	12:58		
89.100	53.900	virage droite				
88.900	54.100	ralentisseur	13:03	12:59		
88.700	54.300	ralentisseur - virage gauche C213	13:04	13:00		
88.100	54.900	sortie Beuzec Cap-sizun				
86.800	56.200	Entrée chemin (7)	13:07	13:03		
85.800	57.200	à droite Sortie chemin (7)	13:08	13:04		
85.300	57.700	cédez le passage - à gauche D7 Douarnenez	13:09	13:05		
83.600	59.400	à droite D307 Quimper	13:11	13:07		
80.900	62.100	à droite - Lesmeilars				
79.000	64.000	cédez le passage - à droite	13:19	13:13		
77.000	66.000	à gauche - brulerie Savina	13:22	13:16		
76.700	66.300	à gauche				

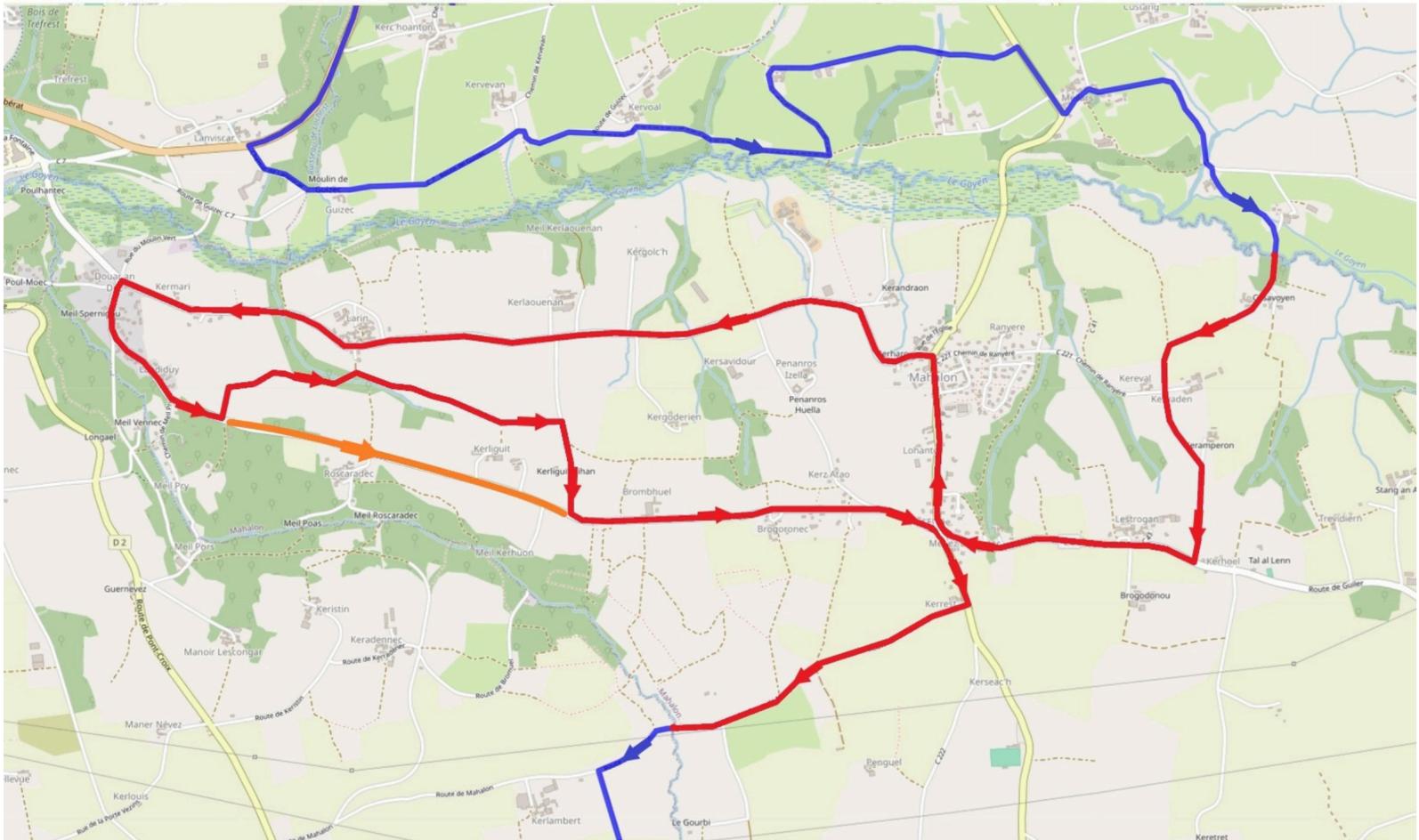
ITINÉRAIRE HORAIRE

KILOMETRES		ITINÉRAIRE	HORAIRE		COMMUNES
à parcourir	parcourus		39 km/h	41 km/h	
Pointe du Raz Ladies Classic					
ITINÉRAIRE HORAIRE					
Départ : Pointe du Raz		Arrivée : Plouhinec			
jeudi 08 mai 2025					
Distance : 143 Km					
CONFORT MEILARS					
75.500	67.500	Entrée chemin (8)		13:24	13:18
74.630	68.370	à gauche	Spécial Patrick	13:25	13:19
74.300	68.700	Sortie chemin (8)		13:26	13:20
73.240	69.760	cédez le passage - à droite		13:27	13:21
72.900	70.100	à gauche Meilars		13:28	13:22
72.800	70.200	à droite			
72.700	70.300	sortie Meilars			
72.100	70.900	à droite - Moulin de Lesvoyen		13:29	13:23
70.300	72.700	MG (2)	au stop - à droite	13:31	13:26
69.300	73.700	à droite - ilot entrée rond point - direction Mahalon		13:33	13:28
68.800	74.200	ralentisseur		13:34	13:29
68.600	74.400	ralentisseur			
68.500	74.500	virage à gauche - Pont-Croix			
66.200	76.800	ralentisseur		13:38	13:32
65.300	77.700	à gauche - route de Landiduy		13:39	13:33
64.700	78.300	ralentisseur			
64.500	78.500	Entrée chemin (9)		13:41	13:35
63.000	80.000	à droite Sortie chemin (9)		13:43	13:37
62.700	80.300	MG (3)	cédez le passage à gauche	13:44	13:38
61.300	81.700	cédez passage à droite - ilot stop rond point		13:45	13:39
61.000	82.000	à droite		13:46	13:40
59.400	83.600	à gauche Entrée chemin (10)		13:49	13:42
58.200	84.800	Sortie chemin (10)		13:50	13:43
57.600	85.400	à gauche		13:52	13:45
57.400	85.600	à droite - Lesvoalic		13:53	13:47
55.000	88.000	Entrée sur circuit - à droite		13:56	13:49
52.200	90.800	1er passage sur la ligne d'arrivée		13:59	13:52
52.000	91.000	▲ virage gauche		14:00	13:53
51.800	91.200	▲ virage gauche			
50.800	92.200	▲ stop - séparateur jaune		14:02	13:55
50.500	92.500	à gauche			
49.100	93.900	Entrée chemin (11)		14:04	13:57
48.600	94.400	Sortie chemin (11)		14:06	13:59
48.500	94.500	▲ à gauche - virage en épingle			
46.800	96.200	à gauche		14:08	14:01
46.200	96.800	▲ coussin berlinois			
46.000	97.000	▲ coussin berlinois		14:09	14:02
45.500	97.500	▲ coussin berlinois			
45.300	97.700	▲ coussin berlinois			
43.500	99.500	2ème passage		14:13	14:06
34.800	108.200	3ème passage		14:26	14:19
26.100	116.900	4ème passage		14:39	14:31
17.400	125.600	5ème passage		14:53	14:44
8.700	134.300	6ème passage		15:07	14:56
0.000	143.000	Arrivée		15:20	15:10
MAHALON					
PLOUHINEC					

DÉVIATIONS



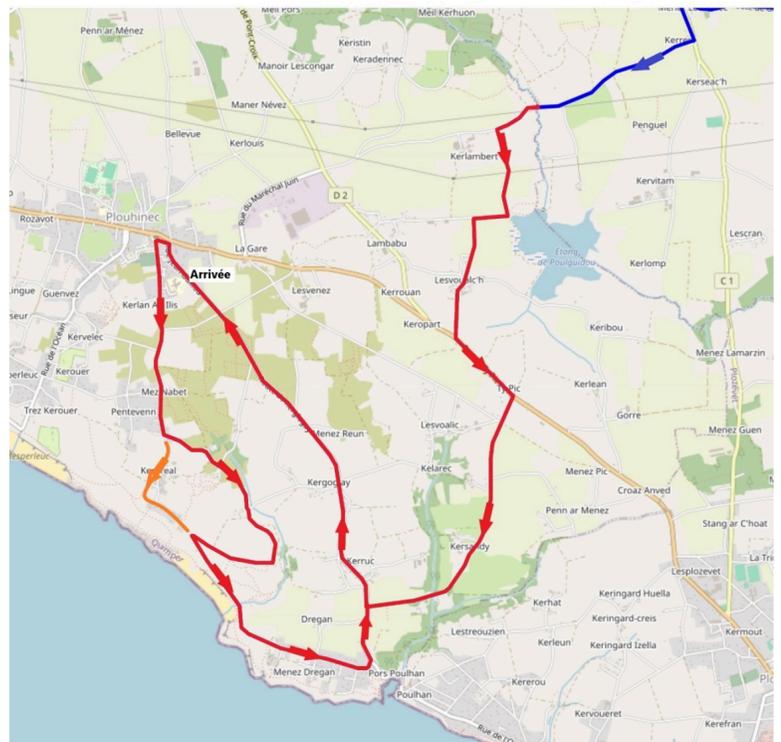
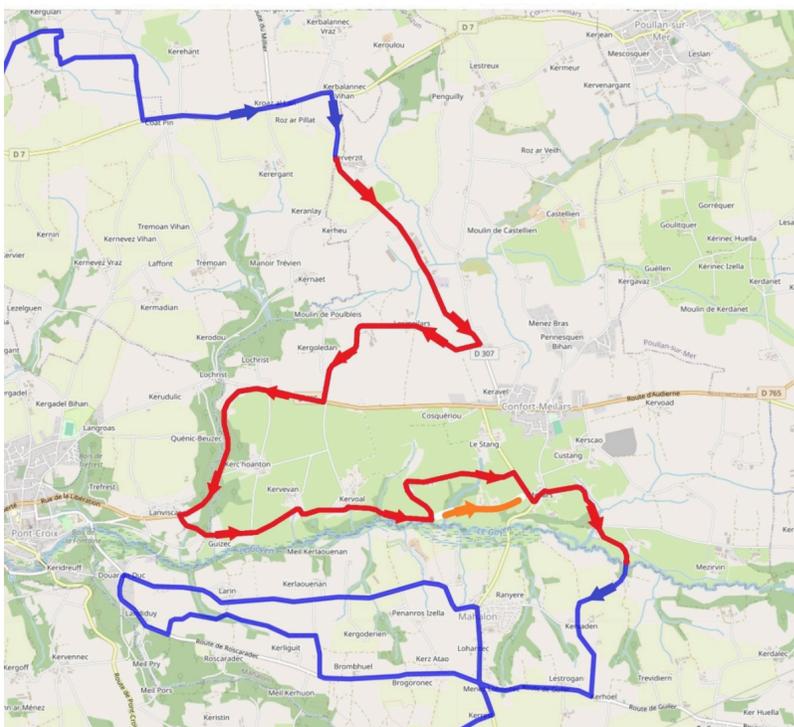
Mahalon
08 Mai 2025



Confort Meilars
08 Mai 2025



Plouhinec
08 Mai 2025



RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

RÈGLEMENT ET NON RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

ARTICLE 1. ORGANISATION

La POINTE DU RAZ Ladies Classic est une course organisée sous le règlement de l'Union Cycliste Internationale (U.C.I.).

Le contrôle technique est assuré par l'association Pointe du Raz Ladies Classic Organisation.

ARTICLE 2. TYPE DE L'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes de la catégorie Femmes Elite.

Elle est inscrite au calendrier UCI, comptant pour la Coupe de France FDJ. L'épreuve est de classe WE 1.1. Conformément au règlement UCI, art : 2.10.017, elle attribue des points aux vingt-cinq premières classées : 125, 85, 70, 60, 50, 40, 35, 30, 25, 20, 15, 10, 5, 5, 5, 3, 3, 3, 3, 3, 3, 3, 3, 3, 3.

ARTICLE 3. PARTICIPATION

"Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes :"

- Equipe UCI Women's WorldTeams (Mini 1, Max 7)
- UCI Women's ProTeams
- Equipe Continentales Femmes UCI
- Equipe professionnelles cyclo cross UCI
- Equipe Nationales
- Equipes Régionales et de club .

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI, chaque équipe devra être composée d'un minimum de 4 compétitrices et d'un maximum de 6 compétitrices.

ARTICLE 4. PERMANENCE

La permanence de départ se tiendra le mercredi 7 mai de 15h30 à 17h à la Mairie de Plouhinec (29) Salle conseil.

La confirmation des partantes et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence à 16h à 16h45.

La réunion des directeurs sportifs, organisée en présence de la direction de l'épreuve et des membres du Collège des Commissaires, est fixée à 17h à la permanence.

ARTICLE 5. RADIO - TOUR

Les informations de courses sont émises sur la fréquence 162.250 MHz.

ARTICLE 6. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par BSC Bretagne Service Course au moyen de 2 motos et 1 voiture neutre, avec chauffeurs et mécaniciens.

Pour les équipes françaises ne relevant pas du statut UCI, l'encadrement sportif des équipes de clubs français devra être assuré par un directeur sportif titulaire au minimum d'un diplôme Entraîneur Club Expert, d'un diplôme d'Etat (DEJEPS, DES JEPS, BEES2, BEESAC, Licence STAPS Entraînement Sportif) ou du professorat de sport (CTS). En l'absence de diplôme, l'équipe ne pourra pas bénéficier d'un véhicule de dépannage. Pour les équipes UCI, la réglementation UCI sera appliquée.

L'épreuve en ligne se déroulant par équipes, le changement de roues et de matériel entre équipières est autorisé.

L'ordre des voitures pour le dépannage sera défini lors de la réunion des Directeurs Sportifs, sur la base du règlement UCI :

1. les voitures des équipes UCI et des équipes nationales représentées à la réunion des directeurs sportifs et ayant confirmé leurs coureuses partantes dans le délai visé à l'article 1.2.090 ;
2. les voitures des autres équipes représentées à la réunion des directeurs sportifs et ayant confirmé leurs coureuses partantes dans le délai ;
3. les voitures des équipes représentées à la réunion des directeurs sportifs et n'ayant pas confirmé leurs coureuses partantes dans le délai ;
4. les voitures des équipes non représentées à la réunion des directeurs sportifs. Dans chacun des groupes, l'ordre des voitures est déterminé par tirage au sort lors de la réunion des directeurs sportifs.

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

ARTICLE 7. DÉLAIS D'ARRIVÉE

Pour des raisons de sécurité, il sera demandé aux compétitrices se trouvant à plus de 10 minutes du peloton principal de s'arrêter et de quitter la course, dans le respect du code de la route.

ARTICLE 8. CLASSEMENTS ANNEXES

La coupe de France Femmes Elite FDJ comporte deux classements pour l'ensemble des concurrentes et des équipes au départ (françaises et étrangères) :

- Classement individuel
- Classement par équipe

ARTICLE 9. PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI, les concurrentes suivantes doivent se présenter en tenue au protocole :

- Les trois premières de l'épreuve
- La meilleure équipe
- La leader de la Coupe de France FDJ à l'issue de l'épreuve.
- La meilleure grimpeuse.
- La meilleure bretonne
- La 1er coureuse N1.

Ces participantes se présenteront dans un délai de 10 minutes maximum après leur arrivée.

ARTICLE 10. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente de l'épreuve.

En outre, la législation antidopage française s'applique au disposition du contrôle antidopage.

Le contrôle antidopage A lieu à la mairie de Plouhinec



ARTICLE 11. PRIX

Les prix suivants (en euros) sont attribués aux vingt premières du classement scratch selon la grille de prix UCI :

1er	560€	11ème	90€
2ème	485€	12ème	90€
3ème	400€	13ème	90€
4ème	250€	14ème	90€
5ème	220€	15ème	90€
6ème	205€	16ème	90€
7ème	195€	17ème	90€
8ème	175€	18ème	90€
9ème	160€	19ème	90€
10ème	90€	20ème	90€

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de **3640 euros**.

ARTICLE 12. SECURITE

L'épreuve se déroulera sous le régime de la circulation « d'usage exclusif temporaire de la chaussée » validé par la Préfecture du Finistère. Tous véhicules dans la bulle de la course ont pour obligation de rouler avec les feux de croisements allumés.

L'organisation rappelle la nécessité du strict respect du code la route par les coureuses et les suiveurs.

L'association FAMSB constituée de motards licenciés à la Fédération Française de Cyclisme, participe à la course avec 30 motards présents.

La gendarmerie d'Audierne assure la sécurité dans les principaux carrefours avec 8 gendarmes et 2 véhicules assistés de 3 motards de gendarmerie.

Les carrefours du circuit d'arrivée sont sécurisés par des signaleurs avec 2 barrières.

RÉGLEMENT DE L'ÉPREUVE

ARTICLE 13. SIGNALISATION

L'ensemble du parcours sera fléché avec des flèches noires sur fond jaune.

Les points spécifiques du parcours seront indiqués par des panneaux carrés avec l'indication en noir ou rouge sur fond jaune.

ARTICLE 14. STATIONNEMENT

POINTE du RAZ : cf plan

Il est interdit de se garer en dehors de l'emplacement prévu, l'ensemble des véhicules suiveurs est obligé de quitter le site dès le départ donné.

Le départ fictif aura lieu au sémaphore avec uniquement les coureuses, la présidente de jury et un motard.

Du Sémaphore au premier rond point la vitesse ne devra pas excéder **20km/h**.

PLOUHINEC : cf plan

Pour l'arrivée de la course en ligne seuls **les véhicules munis d'un bandeau adhésif fournis par l'organisation sont autorisés sur le circuit.**

Le circuit est interdit à la circulation, sauf pour l'organisation et les véhicules suiveurs munis de leurs bandeaux adhésifs.

Tous véhicules sans bandeaux devra stationner sur un parking spectateurs.

Tous les véhicules seront déviés à 200m de la ligne.

ARTICLE 15. CLASSEMENTS

La prestation de chronométrage, photo-finish et classements sera réalisée par la société Matsport +33 4 76 52 53 60 // contact@matsport.com

ARTICLE 16. DEVELOPPEMENT DURABLE

La course va évoluer sur un territoire d'exception. La POINTE DU RAZ est classée Grand Site de France (Label délivré par le Ministère De La Transition Ecologique Et La Cohésion Des Territoires). La POINTE DU RAZ Ladies Classic est signataire du réseau DIOREN qui à pour but d'améliorer les pratiques de développement durable et de réduire l'impact environnemental lors des évènements sportifs bretons.

Il est donc **INTERDIT DE JETER DES DECHETS SUR L'ENSEMBLE DES PARCOURS.**

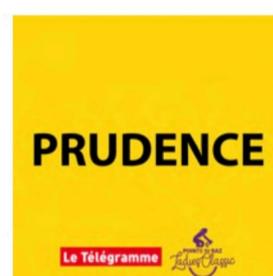
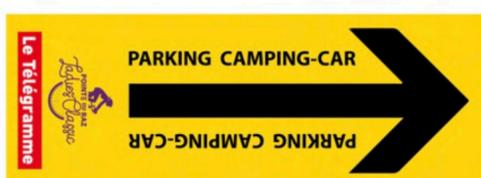
ARTICLE 17. PENALITES

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

Le non-respect des consignes de stationnement (même pour un suiveur) et le non-respect de l'environnement entrainera la mise hors course de la/des concurrentes de l'équipe.



LA SIGNALÉTIQUE



HÉBERGEMENTS ÉQUIPES



Team accommodation

Hébergements des équipes

8 mai 2025
Finistère (29)
France



Résidence DOMAINE DE LA BAIE ***

86-90 Rue Lamartine 29770 AUDIERNE
<https://maps.app.goo.gl/D81PDuWACmP22ray5>

5 km
du circuit
arrivée

Maisonnettes du T2 au T4 équipées. Certaines en duplex.
Piscine couverte chauffée, hammam, sauna.

CODE PROMO : CYCLOBAIE25

RÉSERVATION



TY.YS HÔTEL ***

3 Avenue Manu Brusq 29770 AUDIERNE
<https://maps.app.goo.gl/EGQbM9QGQSpQX2cj9>

7 km
du circuit
arrivée

24 chambres, suites ou appartements privatifs (vue sur mer).

+33 (0)2 98 70 04 51



Camping LE LOUP BLANC **

13 Rue de l'Océan 29780 PLOUHINEC
<https://maps.app.goo.gl/hRBTi9CPTMeuQgch8>

2 km
du circuit
arrivée

Mobil-homes rénovés, chalets avec terrasses, tente-



- 10 % / 3 nuits minimum

RÉSERVATION



+33 (0)7
84 84 75 76
contact@
leloupblanc-
camping.fr

Camping LIZOÉ ***

1 chemin de Langroas 29790 PONT-CROIX
<https://maps.app.goo.gl/HpE1vUeLfg6cu9Rp6>

11 km
du circuit
arrivée

31 mobil-homes, tous très récents, pour 2, 4 ou 6 personnes.



CODE PROMO : LADIES2025 / 2 nuits mini

RÉSERVATION



+33 (0)7
85 90 91 08
contact@
campinglizoe.fr

LA POINTE EMMAÜS

21 Route la Pointe du Raz 29770 PRIMELIN
<https://maps.app.goo.gl/oWir2he8QboGx5BeA>

12 km
du circuit
arrivée

Centre de vacances et loisirs solidaires.



RÉSERVATION



+33 (0)6
13 03 04 34
contact@
lapointe-
emmaus.bzh

Hôtel NAÉCO BAIE D'AUDIERNE ***

3 rue des Lavandières 29780 PLOUHINEC
<https://maps.app.goo.gl/dV4RqNvBUBkaZSuK8>

5 km
du circuit
arrivée

26 couchages répartis en 7 chambres (salle de bain et wc). Le salon-salle à manger (50 m²) + cuisine toute équipée.

+33 (0)2 98 74 95 06

